



PRIÈRE POUR LA SUISSE
URAZIUN PER LA SVIZRA
GEBET FÜR DIE SCHWEIZ
PREGHIERA PER LA SVIZZERA

Bref aperçu de l'histoire vaudoise
de 1798 à 2023



L'équipe de responsables du canton de Vaud de PpCH a choisi de se concentrer sur l'histoire vaudoise à partir de la fin de l'ancien régime et de l'influence des Lumières, c'est-à-dire depuis l'indépendance vaudoise déclarée le 24 janvier 1798.

Vous trouverez ci-dessous un bref résumé historique, spirituel et politique de cette période.

Les mouvements de réveil et le développement de l'Église

Lors des mouvements de réveil dès 1821, à l'intérieur de l'Église pour combattre la théologie rationaliste des Lumières, une forte opposition politique et populaire se manifeste sous l'influence notamment du pasteur L.-A. Curtat. Les « réveillés » qualifiés de « mômiers » par la population sont traqués, persécutés, emprisonnés ou bannis. En 1824, une loi interdit les réunions religieuses hors Église officielle. L'interdiction de tenir des assemblées indépendantes a été abrogée en 1839 et la liberté de culte reconnue en 1861. En 1845, le gouvernement radical de Henri Druet veut mettre les prédicateurs au service de la politique. Près de la moitié des pasteurs vaudois démissionnent pour fonder en 1847 l'Église évangélique libre du canton de Vaud. Les deux Églises se réunissent en 1965.

D'autres foyers spirituels vivants ont vu le jour lors du réveil et sont encore présents aujourd'hui. Ces différentes communautés évangéliques sont restées indépendantes de l'État. Un certain nombre d'entre elles souhaitent aujourd'hui la reconnaissance d'intérêt public.

Influence du siècle des Lumières

La pensée du siècle des Lumières se développe autour de deux thèmes : le retour à la nature et la recherche du bonheur. Cette philosophie procède d'un humanisme laïc : elle place l'homme qu'elle dit né bon au centre du monde pour œuvrer à son bonheur et en faire le bien suprême.

Cette pensée philosophique met en route la déchristianisation et le rejet des valeurs chrétiennes, processus renforcé et accéléré par la révolution de mai 68.

Climat spirituel

Voici le refrain de l'hymne vaudois composé en 1803 : *Que dans ces lieux règnent à jamais l'amour des lois, la liberté, la paix !*

Nous constatons que notre Canton est très procédurier ce que confirme l'hymne vaudois qui célèbre l'amour des lois. D'un autre côté, nous remarquons une certaine dualité chez le Vaudois : l'État légifère mais on cherche souvent à contourner ses lois. Nous arrivons donc à la conclusion que le climat spirituel de notre Canton est empreint de légalisme à tous les niveaux et d'une sorte de rébellion sous-jacente qui pourrait provenir de l'humiliation vécue et subie par les Vaudois lors de la domination bernoise.

Personnalités influentes

Henri Monod joue un rôle essentiel lors des préparatifs de l'Acte de Médiation et à la Diète fédérale. En 1813, sa rencontre avec le tsar Alexandre Ier empêche le retour du canton de Vaud aux Bernois.

Alexandre Vinet, philosophe et professeur de théologie, promeut la séparation de l'Église et de l'État. Il conduit la sécession qui conduit à la création de l'Église libre.

La comtesse Valérie de Gasparin, membre active de l'Église libre, fonde l'École de la Source en 1859. C'est la première école d'infirmières laïque du monde.

Le général Henri Guisan réunit les officiers de l'Armée suisse sur la prairie du Grütli en juillet 1940 pour les motiver à tenir fermement la ligne de conduite définie. Elle s'opposait à celle du Conseil fédéral et s'est révélée salutaire.



PRIÈRE POUR LA SUISSE
URAZIUN PER LA SVIZRA
GEBET FÜR DIE SCHWEIZ
PREGHIERA PER LA SVIZZERA

Bref aperçu de l'histoire vaudoise de 1798 à 2023



Charles-Ferdinand Ramuz, écrivain et poète, utilise le parler vaudois. Son éloge des valeurs du couple et de la famille a constitué la préface du livret de famille du canton de Vaud durant plusieurs dizaines d'années.

Politique

Révolutions, rébellions, dissidence et autoritarisme émaillent la construction du Canton.

Après deux cent-soixante ans de domination bernoise, les Vaudois sollicitent l'aide de la France pour s'en affranchir. Dès l'indépendance vaudoise en 1798, l'histoire du Canton se confond avec celle de la Suisse. Jusqu'en 1803, les Vaudois participent aux troubles de la République helvétique instaurée par Napoléon Bonaparte. L'Acte de Médiation remis par Napoléon Bonaparte leur accorde la souveraineté.

Les radicaux sont à la manœuvre lors des révolutions de décembre 1830 et de 1845. Elles entraînent à chaque fois la démission en bloc du gouvernement.

En 1856, le gouvernement cantonal place le chef-lieu, Lausanne, sous régie en raison d'un conflit majeur lié au tracé de la ligne ferroviaire Genève-Berne.

En 1845, les radicaux sont déterminés à instaurer une véritable démocratie et à impliquer l'État dans le développement de l'économie. Ils créent la Banque cantonale vaudoise (BCV).

Puis leurs actions se tournent vers Berne pour proposer une extension des compétences fédérales ou pour participer à l'élaboration de la Constitution fédérale. Le Canton s'engage avec zèle lors de la guerre du Sonderbund en novembre 1847.

En 1848, un Vaudois, radical, fait partie du premier collège du Conseil fédéral. Jusqu'à ce jour, treize conseillers fédéraux vaudois sur quinze sont issus du parti radical.

Les groupements patronaux vaudois, aujourd'hui Centre patronal, mettent en place les premières caisses d'allocations familiales de Suisse dès 1942.

En 1959, le canton de Vaud donne le droit de vote aux femmes. C'est le premier canton de Suisse.

Pour terminer avec un objet plus récent, la nouvelle Constitution du canton de Vaud entre en vigueur en 2003 à l'occasion des deux cents ans du Canton. Parmi les réformes, des mécanismes constitutionnels sont mis en place pour le contrôle de l'équilibre des finances.

Le préambule de ladite Constitution en précise son rôle.

Favoriser l'épanouissement de chacun dans une société harmonieuse qui :

- *respecte la Création comme berceau des générations à venir,*
- *soit ouverte au monde et s'y sente unie,*
- *mesure sa force au soin qu'elle prend du plus faible de ses membres,*
- *conçoive l'État comme l'expression de sa volonté.*